

Marie-Josée Jacobs

2010 : Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Pourquoi une Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ?

Tout le monde est susceptible de tomber dans la pauvreté à un moment ou à un autre de sa vie. Néanmoins, certaines personnes courent des risques plus élevés au Luxembourg: les familles monoparentales, les familles nombreuses, les ménages d'actifs avec enfants dont la part d'apporteurs de revenus professionnels est faible, les enfants de 0 à 17 ans, ceux qui sont à la recherche d'un emploi et les personnes qui ne sont pas propriétaires de leur logement.

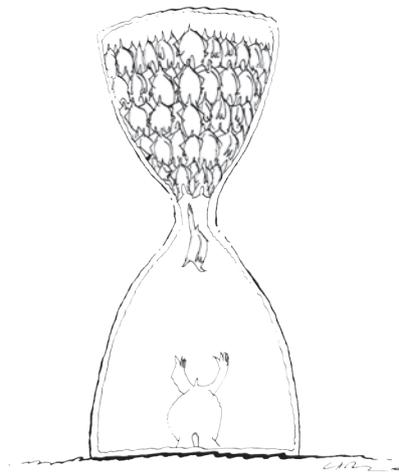
La pauvreté peut revêtir plusieurs visages, dont celui de l'exclusion sociale. Aux problèmes bien connus tels que la précarité du logement ou la situation de sans-abri, s'ajoutent :

- une santé précaire et un accès limité aux soins ;
- un accès limité à l'éducation, à la formation et aux loisirs ;
- l'exclusion financière et le surendettement ;
- un accès limité aux nouvelles technologies comme Internet.

Ces problèmes risquent de se transmettre aux générations suivantes.

Les objectifs clés de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sont de renforcer la prise de conscience du public au sujet de ces questions et de renouveler l'engagement politique de l'Union européenne et de ses États membres dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Marie-Josée Jacobs est ministre de la Famille et de l'Intégration.



Les objectifs de cette année s'articulent autour de quatre principes fondamentaux :

- reconnaître le droit fondamental des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale à vivre dans la dignité et à jouer un rôle actif dans la société ;
- accroître l'adhésion du public aux politiques d'inclusion sociale, en soulignant la responsabilité collective et individuelle dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, en favorisant l'engagement de tous les acteurs publics et privés ;
- promouvoir une plus grande cohésion dans la société et faire en sorte que nul ne doute des avantages que comporte, pour tous, une société sans pauvreté ;
- renouveler l'engagement de l'UE et des États membres de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et y associer tous les niveaux de pouvoir.

Le fil conducteur de l'Année européenne 2010 est de donner voix aux inquiétudes des victimes de la pauvreté et de l'exclusion sociale, tout en encourageant les citoyens européens et les autres acteurs à s'engager sur ces questions importantes.

L'Année européenne 2010 cherche à remettre en question les stéréotypes et les perceptions collectives liés à la pauvreté. En embrassant les principes européens de solidarité et de partenariat, l'Année européenne 2010 lance un signal fort : il faut s'attaquer de front aux causes de la pauvreté afin de garantir pour chacun un rôle actif dans la société.

Au Luxembourg, l'Année européenne 2010 s'organise autour d'un partenariat du ministère de la Famille et de l'Intégration, organisme national d'exécution de l'Année européenne 2010 avec les organisations non gouvernementales (ONG) et les partenaires sociaux.

J'ai lancé le 10 février 2010 l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au niveau national. Le programme national met l'accent sur quatre priorités, pour lesquelles des projets sont réalisés pendant l'année 2010 :

- *Briser la chaîne de la transmission intergénérationnelle de la pauvreté et de l'exclusion sociale*

Le projet a pour but de sensibiliser les enfants et leurs familles, ainsi que les professionnels des maisons relais au problème de la transmission intergénérationnelle de la pauvreté. À cette fin, la Confédération Caritas organise un atelier pour professionnels et un atelier pour enfants. Les résultats

seront présentés lors d'une exposition itinérante, à voir par la suite dans les maisons relais, et discutés lors d'une table ronde.

- *Promouvoir l'accès à l'emploi de groupes vulnérables*

Le projet INPRO-APPEX (Insertion des jeunes et personnes âgées : Apprendre de l'expérience) vise notamment à répertorier les acteurs de terrain en la matière, à caractériser leurs activités d'insertion (typologie), à analyser des critères de définition de bonnes pratiques, à recueillir des bonnes pratiques et à les diffuser via un séminaire national et la publication d'un document de synthèse. L'Université du Luxembourg est le porteur du projet et elle y associe les organismes travaillant dans ce domaine.

- *Faciliter l'accès à des services de qualité*

L'Anne ASBL, en collaboration avec 14 communes, vise à mettre en place un guichet unique pour les personnes vivant dans les 14 communes. Le projet pilote (Resonord – guichet unique social) sera financé en partie par le budget de l'Année européenne 2010, notamment pour les volets suivants :

- création d'une plateforme d'information, de communication et d'échange pour les professionnels du réseau social ;
- être un *help desk* d'information, notamment pour les personnes confrontées à la pauvreté et à l'exclusion.

- *Lutter contre l'exclusion en matière de logement*

L'Agence immobilière sociale (AIS) a été mise en place fin 2009 afin d'agir sur le marché du logement. Pendant l'Année 2010, il est prévu d'augmenter le degré de connaissance de l'AIS. Les propriétaires seront informés sur les avantages d'une collaboration avec l'AIS via des campagnes de sensibilisation (garantie de paiement du loyer par l'AIS, surveillance du logement par l'équipe de l'AIS, accompagnement des locataires par l'AIS et les services sociaux).

En sus des projets précités, d'autres activités sont organisées, telles que des projets « Année européenne 2010 » et des conférences. De plus amples informations sur les différentes manifestations peuvent être obtenues sur le site Internet du ministère

de la Famille et de l'Intégration : www.mfi.public.lu

Europe 2020 – Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive

La stratégie Europe 2020 est la nouvelle stratégie socioéconomique de l'Union européenne pour une croissance intelligente, durable et inclusive. Elle constitue un élément clé de l'action engagée par l'UE pour répondre à la crise économique.

Europe 2020 présente trois priorités qui se renforcent mutuellement :

- une croissance intelligente pour développer une économie fondée sur la connaissance et l'innovation ;
- une croissance durable pour promouvoir une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive ;
- une croissance inclusive pour encourager une économie à fort taux d'emploi favorisant la cohésion sociale et territoriale.

La stratégie propose d'atteindre d'ici à 2020 les cinq objectifs suivants :

- 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans devraient avoir un emploi ;
- 3 % du PIB de l'UE devrait être investi dans la recherche et le développement ;
- les objectifs « 20/20/20 » en matière de climat et d'énergie devraient être atteints (réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre, porter à 20 % la part des sources d'énergie renouvelable dans notre consommation finale d'énergie et augmenter de 20 % notre efficacité énergétique) ;
- le taux d'abandon scolaire devrait être ramené à moins de 10 % et au moins 40 % des jeunes générations devraient obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur ;
- le nombre de personnes menacées par la pauvreté devrait être réduit de 20 mio.

Objectif : promotion de l'inclusion sociale, en particulier par la réduction de la pauvreté

Un des cinq grands objectifs d'Europe 2020 est celui de favoriser l'inclusion sociale, en particulier en réduisant la pauvreté, en s'attachant à ce que 20 millions de personnes

au moins cessent d'être confrontées au risque de pauvreté et d'exclusion.

Cette population est définie comme étant le nombre de personnes menacées par la pauvreté et l'exclusion au regard de trois indicateurs : le risque de pauvreté¹, le dénuement matériel² et le fait de vivre dans des ménages sans emploi³. La conjonction de ces trois indicateurs renforce l'objectif d'inclusion sociale en tenant compte du caractère multidimensionnel de la pauvreté.

En soutien à l'objectif européen, le ministère de la Famille et de l'Intégration intensifiera sa politique sociale de manière cohérente et durable, et cela particulièrement en faveur des personnes les plus vulnérables.

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – un engagement commun

La crise économique à laquelle nous sommes confrontés risque de toucher plus particulièrement les personnes qui sont déjà en situation de vulnérabilité. Pour cette raison, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale nécessite une coopération étroite entre l'État, les ONG et les partenaires sociaux. C'est en mobilisant toutes les femmes et tous les hommes engagés que nous saurons donner un visage humain à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et améliorer davantage l'efficacité des politiques visant à construire une société plus cohésive répondant aux préoccupations de toutes nos citoyennes et de tous nos citoyens. ♦

1 Proportion de personnes dont le revenu disponible équivalent se situe en dessous du seuil de risque de pauvreté, fixé à 60 % du revenu disponible équivalent médian national (après transferts sociaux)

2 Les personnes dont les conditions de vie sont fortement affectées par le manque de ressources et auxquelles s'appliquent quatre des neuf indicateurs de privation. Les neuf situations de privation sont : l'impossibilité 1) de régler le loyer ou les factures pour des services d'utilité publique, 2) de chauffer suffisamment le foyer, 3) de faire face à des dépenses imprévues, 4) de consommer de la viande, du poisson ou un équivalent protéiné tous les deux jours, 5) de partir en vacances hors du domicile une semaine par an, 6) d'acheter une voiture, 7) d'acheter une machine à laver le linge, 8) d'acheter une télévision en couleur ou 9) de payer une connexion téléphonique.

3 La population concernée est définie par rapport à une intensité de travail nulle ou très faible sur une année, afin de rendre compte des situations d'exclusion prolongée du marché du travail.